



EXTRAIT du Registre des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

28 mars 2023

Mairie de Nieul

87510

Tel 05.55.75.80.23

Membres :	19
Présents :	15
Représentés :	2
Exprimés :	17
OUI :	17
NON :	0
Abst :	0

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit mars, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Béatrice Tricard, Maire. Date de la convocation : vingt-quatre mars deux mil vingt-trois.

Présents : Tricard Béatrice, Bila Laurent, Casimir Catherine, Ruaud Jean-Luc, Pinardon-Thévet Lucette, Auzemery Laurent, Bruyère Nathalie, Crespy Benjamin, Crouzit Sébastien, Détienne Aurélien, Lavillard Gabrielle, Mahaut Danièle, Pagnou Pascal, Reaully Paola, Sage Pascale.

Absents excusés : Calomine Benoît donne procuration à Bila Laurent, Chauchet Emilie donne procuration à Pinardon-Thévet Lucette, Gaspard Céline.

Absent : Gouzon Jérôme.

Secrétaire de séance : Pascale Sage.

Objet : Dotations scolaires 2023

Pour l'année scolaire 2023-2024, il est proposé de reconduire les montants des dotations 2022 sauf pour les sorties éducatives pour lesquelles les montants ont été votés lors de la séance du 12/12/2022 – délibération 2022/64.

Ainsi, les dotations pourraient être les suivantes :

École Maternelle

Sorties éducatives (13,27 € x 44)	583,88 €
Hotte du Père Noël	500,00 €
Forfait transport	1 700,00 €
Intervenant extérieur	400,00 €

École Élémentaire

Sorties éducatives (13,27 € x 74)	981,98 €
Forfait transport	2 600,00 €
Intervenant extérieur	400,00 €



Pour rappel, à ces dotations s'ajoutent sur justificatif :

- les sorties de fin d'année sans nuitée à 4,45 €/enfant ,
- la participation de 14,58 € par enfant sans nuitée pour la classe de découverte.

Ces sommes seront inscrites à l'article 657361 du budget primitif 2023.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Nieul le 28 mars 2023.

Madame la Maire, Béatrice Tricard

